

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 12 mai 2014**

Présidence : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

**1. Appel : 85 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : CATTIN André, DELISLE Alzira, DUTRUY Gustave, ETHENOZ-DAMOND Gabrielle, FREI Maurice, GONTHIER Michel, HANHART Jacques, JENEFSKY Robert, JOLY Régis, LUGEON Séverine, RUPPRECHT Knut, WILLI Bernhard

Absents : DELLEY Stéphane, DOUSSE Jean-Robert, KIRCHNER Volker

**2. Procès-verbal de la séance du 7 avril 2014**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président signale que la convocation reste valable pour le lendemain si l'ordre du jour n'est pas épuisé et propose cinq changements à l'ordre du jour :

- ajout du point 7bis, rapport N° 153 concernant la vente avant l'échéance d'un droit distinct permanent (DDP) de la parcelle N° 338 au lieu-dit « Les Pralies » à St-Cergue.
- ajout du point 26bis, interpellation urgente sur l'avenir de l'ancien atelier Hubacher.
- ajout du point 26ter, interpellation urgente sur l'avenir d'un carrousel au bord du lac.
- retrait du point 27 au sujet de l'aménagement de la salle du Conseil. Un préavis sera déposé au Conseil du mois de juin.
- proposition de traiter les points 8, 23 et 26 à la suite, ceux-ci étant tous en relation avec le rapport N° 108.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 76 oui, 2 non et 3 abstentions.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président souhaite donner une réponse à l'interpellation de M. Guy-François THUILLARD lors de la séance du 5 mai 2014 au sujet des suppléants dans les commissions. Il rappelle les propos qu'il a tenus et qui sont relevés dans le procès-verbal du 7 avril 2014, en page 1, point 4. Dans son intervention, M. Thuillard précise les modes de remplacement indiqués dans le règlement à l'article 56. Or, c'est en se référant à cet article, alinéa 2, que le Bureau invite chaque groupe à désigner un suppléant. Malheureusement, nous ne pouvons occulter ces aspects comme il le fait dans son intervention. Pour terminer, sur ses propos faisant état d'un diktat instauré d'un jour à l'autre et imposé par le Président, qui sont peu courtois de la part d'un Conseiller, il l'invite à siéger dans la commission qui sera désignée ce soir pour le nouveau règlement du Conseil. Il ne doute pas qu'il sera d'une grande utilité à cette commission pour donner la meilleure interprétation possible et aider au mieux le Président dans la mise en application du nouveau règlement.
- Le Bureau a reçu une pétition intitulée « Pour le retour du Carrousel sur les quais de Nyon. » Une lettre accompagne les 409 signatures dont il donne lecture. La pétition est remise à la commission des pétitions.
- Il rappelle que la sérénade du Président aura lieu le 16 juin à la caserne des pompiers. Un courrier sera envoyé prochainement.

## **5. Communications municipales**

Concernant le carrousel de Rive, M. le Municipal Olivier MAYOR relève que le débat public est un fondement de la démocratie. Une pétition en est une forme d'expression et la Municipalité en entend le message même si formellement elle en prendra connaissance dès qu'elle lui aura été transmise. L'initiateur ayant parallèlement adressé un courrier à la Municipalité, M. Mayor l'a rencontré. Tant la forme que le fond ont été discutés. Il a pu lui démontrer qu'ils n'avaient pas agi tel que cela lui avait été faussement rapporté. En effet, la personne en question avait été informée il y a plus d'un an par un courrier municipal, et non au dernier moment. Sur le fond, la Municipalité s'engage à ce qu'un emplacement pour un carrousel fasse partie de l'appel à candidature de la saison prochaine. De plus, elle va étudier une solution le plus rapidement possible pour cette saison. Il précise cependant que cet endroit étant très sollicité par de nombreux autres utilisateurs, il faudra en tenir compte, afin que cela réponde à toutes les contraintes du lieu.

M. le Municipal fait le traditionnel point sur l'avancement des travaux en cours. A la route des Tattes d'Oies, la plantation des arbres ainsi que l'ensemencement des surfaces végétalisées en prairie fleurie sont terminés. A la rue de la Morâche, la pose de la couche de roulement est prévue début juillet, l'ensemencement des surfaces végétalisées est terminé. Avenue Ed. Rod, les travaux des différents réseaux enterrés sont terminés, il reste à réaliser la pose des enrobés bitumineux de la chaussée par étapes, ainsi que les pastilles centrales des deux giratoires. Les travaux actuellement en cours côté CFF sont terminés à l'exception du revêtement final. La plantation des arbres est prévue pour cet automne. A la route du Stand, les travaux de finition sont à réaliser sur le trottoir côté Genève, suite à la suppression de l'aiguillage de la ligne CFF. La pose de la couche de roulement ainsi que le marquage sont prévus fin du printemps. La plantation des arbres et l'ensemencement sont terminés.

M. le Municipal Claude ULDRY invite les Conseillers à l'exposition qui a lieu à la salle de gymnastique au centre-ville concernant les futurs logements du quartier du Stand. Celle-ci est ouverte de 11h. à 18h. du 5 au 16 mai. Une visite commentée peut même être organisée sur appel au service Architecture et Bâtiments.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ informe le Conseil que, suite aux rénovations dans le bâtiment des Allevays et afin de s'adapter aux besoins des familles, l'offre du centre aéré a pu être développée. En collaboration avec le service des Espaces verts, des aménagements extérieurs ont été complétés de deux cabanes et d'une tyrolienne. De plus, de nombreux jeux extérieurs ont pu être achetés afin de profiter au mieux de l'espace à disposition. Enfin, la cuisine a été aménagée afin de pouvoir réaliser les repas sur place et le mandat a été confié à DSR. Désormais, ce sont près de 300 enfants qui fréquentent le centre aéré chaque année. Celui-ci est ouvert 11 semaines par année, les vacances de Pâques ont pu être ajoutées aux vacances d'été et d'automne. Ils proposent un accueil du lundi au vendredi de 8h.30 à 17h. aux enfants de 6 à 12 ans. Les enfants domiciliés à Nyon sont prioritaires, ils paient CHF 150.- la semaine pour le premier enfant et CHF 120.- dès le deuxième. Les places restantes sont proposées aux enfants du district pour un prix de CHF 200.-

M. le Municipal Claude DUPERTUIS signale que les travaux de la station GNC de Signy ont débuté. Les travaux de génie civil sont terminés. Le matériel sera bientôt reçu et le 26 mai, la station GNC au Garage Emil Frey sera mise hors service pour récupérer des éléments afin de les transférer à Signy. Après divers travaux de mise en place, la station sera en service dès le 14 juin. Les informations seront transmises aux utilisateurs. Une inauguration officielle aura lieu courant septembre.

## **6. Rapport N° 108 en réponse au postulat de Mme Véronique Bürki-Henriod et Roxane Faraud-Linarès concernant l'avenir du centre-ville**

Rapporteur : M. Patrick BUCHS

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT trouve dommage que la commission accepte le rapport sans enthousiasme, mais ne va pas s'en formaliser. Par contre il adresse un grand merci à cette commission qui a plutôt fonctionné comme un groupe de travail, avec toutefois l'accord de la Municipalité. On parle de Grenette en référence aux accords de Grenelle de mai 68. L'idée est d'avoir un dialogue entre les pouvoirs publics et les associations professionnelles, mais sans être dans le même climat. Il trouve les propositions intéressantes, il y a une réflexion à faire par rapport au dynamisme du centre-ville et son évolution économique. Il rappelle qu'un certain nombre d'éléments changent, tel que le commerce en ligne ou les franchises établies et on trouve moins de commerces de famille. Il est ouvert à la discussion et souhaite que les associations professionnelles soient représentatives telles que la SIC que la Municipalité incorpore va rencontrer prochainement. Il souhaite avancer dans le dialogue constructif, remercie cette commission et souhaite un peu plus d'enthousiasme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui, 1 non et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 108 valant réponse au postulat de Mmes les Conseillères communales Véronique Bürki-Henriod et Roxane Faraut-Linarès, intitulé « Quel avenir pour notre centre-ville ? »

***Postulat de M. Patrick BUCHS, pour la commission N° 108, pour la tenue d'une « Grenette du commerce. » (point 23 de l'ordre du jour)***

En réponse à M. le Syndic, M. Patrick BUCHS souligne que si l'esprit n'est pas le même que lors du premier Grenelle, il pense que le commerce ressemble bien à notre pauvre Grenette.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

***Interpellation de M. Patrick BUCHS, pour la commission N° 108, pour une place du Château sans voiture et avec des commerces. (point 26 de l'ordre du jour)***

**7. *Rapport N° 145 en réponse à la motion de Mme Roxane Faraut-Linarès et Jessica Jaccoud intitulée « Pour une ville adaptée à tous et pour tous »***

Rapporteur : Mme Valérie ANNEN

La discussion est ouverte.

Mme Bernadette NELISSEN, en lisant le rapport de la commission, est surprise de lire que la commission s'étonne que les services Mobilité et T&E n'aient pas joint de rapport alors que le rapport municipal N° 145 le mentionnait explicitement en introduction. La Municipalité répond ici aux éléments liés aux bâtiments, en revanche, concernant le territoire communal, interprété comme étant les espaces publics et routiers, ils sont traités au travers des études décrites dans le préavis N° 127/2013.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 76 oui, 2 non et 2 abstentions :

- d'accepter partiellement le rapport municipal N° 145 valant réponse à la motion de Mmes les Conseillères communales Roxane Faraut-Linares et Jessica Jaccoud, du 8 octobre 2012, intitulée « Pour une ville adaptée à tous et pour tous. »

**7bis Rapport N° 153 concernant la vente avant l'échéance d'un droit distinct permanent (DDP) de la parcelle N° 338 au lieu-dit « Les Pralies » à St-Cergue.**

Rapporteur : M. Philippe-Jean PERRET

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 3 abstentions.

1. d'accepter la vente de la parcelle N° 338 au lieu-dit « Les Pralies » à St-Cergue, à M. Olivier MATHEZ, pour le prix de CHF 250 le m<sup>2</sup> ;
2. que ce montant sera porté au compte N° 9282-20 – Achat de terrains.

**8. Rapports de minorité et majorité N° 157 concernant le Chemin de la Redoute – Réaménagement / Pont de la Redoute – Reconstruction – Demande de crédit destiné aux travaux d'aménagement routier, paysager et pour les piétons et cyclistes de CHF 3'024'000.- TTC – Travaux d'infrastructure des S.I. de CHF 232'000.- HT –**

Rapporteurs : M. Jean-François FÜGLISTER pour le rapport de majorité  
M. Claude FARINE pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN signale que le groupe des Verts soutient le rapport de minorité pour plusieurs motifs. Le premier, parce qu'il s'agit d'un projet nécessaire. Ce pont est trop étroit, les bus vont passer à la cadence au quart d'heure et selon la planification scolaire, nombre d'enfants vont devoir se rendre à Marens. Ce pont est absolument nécessaire. Comme deuxième argument, il rappelle qu'il y a sept ans, en 2007, le Conseil s'est prononcé pour un premier crédit d'étude pour le pont, lequel a été confirmé en 2012 en revotant un nouveau crédit d'étude. On a réussi, dans l'intervalle, à négocier une participation des CFF, de la commune de Prangins et il ne voit pas à quels motifs aujourd'hui, alors qu'il s'agit dans la logique des décisions prises de construire, de le refuser. Plus de CHF 2 millions ont déjà été provisionnés, ce qui sera perdu si l'on ne prend pas la décision ce soir de faire cette route et ce pont. Il demande d'être cohérents et de s'inscrire dans la logique des décisions prises, non seulement parce que c'est logique, mais également nécessaire. Les habitants de la Redoute l'ont bien compris puisque l'association du quartier soutient le projet.

M. Jacky COLOMB, au vu des rapports et du début de la discussion, a compris que c'était le chemin qui ne faisait pas l'unanimité. Deux recommandations de vote séparées, diamétralement opposées, pour un objet d'importance, mais dont la finalité est rendue confuse à cause d'un choix municipal contestable. En 2012, le Conseil communal accordait par le préavis 78, un crédit d'étude de CHF 119'800.- pour financer les prestations d'ingénieurs, comprenant les études de reconstruction et d'élargissement du passage supérieur CFF. L'importance de la construction du pont n'est pas à remettre en cause, elle est nécessaire. Nous avons dépensé du temps et de l'énergie pour étudier soigneusement tous les paramètres, obtenu l'agrément de la commune de Prangins, Providentia et des CFF, ce qui n'est pas une mince affaire. Nous avons des participations financières importantes de ces partenaires. Il ne faut pas gaspiller ce capital. C'est pour cet ouvrage que le Conseil s'est prononcé en 2012. Il n'était alors pas question de reconstruction du chemin de la Redoute. Cet aspect d'aménagement n'ayant pas été examiné par une commission ad hoc, il demande dès lors à la Municipalité de s'en tenir au projet initial, soit la reconstruction du pont. Par correction et transparence envers la commune de Prangins, qui finance les travaux du pont à hauteur d'un tiers des coûts, et de Providentia qui verse également une participation, il est indispensable de s'en tenir à l'exécution du seul projet contenu dans l'étude du préavis 78. L'aménagement du chemin de la Redoute, s'il s'avère indispensable, devra faire l'objet d'un nouveau préavis afin d'être discuté en commission. Il va être demandé CHF 1 million pour

cette route, qui n'est pas de la première importance du point de vue de sa fréquentation. Ceci est à mettre en perspective avec la demande d'augmentation de cinq points d'impôts, même affectés qui seront demandés. Il s'interroge s'il ne faut pas être prudent avec les finances. Des crédits d'extension des travaux routiers et d'assainissement avaient été accordés au budget des années 2009 et 2010, soit CHF 3,3 millions qui n'ont pas été intégralement dépensés et il reste suffisamment de crédit pour remettre du goudron. Si l'on regarde également le rapport municipal N° 166 déposé ce soir, il y aura encore des pistes cyclables qui seront proposées et le cycliste occasionnel qu'il est, s'en réjouit, mais si à chacune des occasions on en profite pour refaire l'entier de la route, la dépense deviendra vite inconsidérée. En conséquence, et pour ne pas compromettre la construction du pont, il propose d'amender les conclusions du préavis de la façon suivante :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de reconstruction et d'élargissement du pont de la Redoute, intégrant pour celui-ci les aménagements pour les piétons, les cyclistes et les transports publics.
2. de lui accorder un crédit de CHF 2'045'520.- TTC pour les infrastructures routières. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans, sous déduction des montants suivants :
  - CHF 500'000.- à titre de participation forfaitaire des CFF ;
  - CHF 723'525.- financé par le fonds de réserve versé par Providentia (compte N° 9282.05) ;
  - CHF 681'840.- (montant exact à calculer à la fin des travaux) à titre de participation de la commune de Prangins (1/3 du coût des travaux de reconstruction du pont) ;
3. Le point est supprimé

Après consultation des chefs de groupe, le Président explique la procédure qu'il va appliquer : l'amendement sera discuté et voté. Si l'amendement est accepté, c'est le rapport de minorité qui subira les modifications. A la fin le rapport de majorité sera opposé au rapport de minorité éventuellement amendé.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT demande si, dans la manière dont il entend procéder au vote, il reste une chance au préavis tel qu'il a été présenté. Le but est qu'on n'ait pas de confusion et que les Conseillers aient été bien orientés sur le vote. Il aimerait être certain que le préavis tel que présenté a encore une chance.

Après quelques discussions, M. le Président suspend la séance et invite les chefs de groupes et le Syndic dans une salle.

A la reprise de la séance, M. le Président précise qu'en cas d'acceptation de l'amendement, les conclusions du préavis changeront. L'amendement sera débattu, s'il est accepté, le préavis sera amendé et ensuite soumis au vote.

La discussion sur l'amendement se poursuit.

M. Pierre WAHLEN pense que l'amendement les met dans une situation presque impossible. Voter l'amendement signifie tuer la route. Les personnes qui souhaitent l'ensemble vont commencer par refuser l'amendement, et celles qui ne veulent rien vont se mettre avec celles qui veulent le tout et les voix vont s'additionner alors qu'elles devraient se soustraire. Il demande d'être raisonnable. On se plaint systématiquement de ne pas avoir de vue d'ensemble, que l'on fait les projets petits bouts par petits bouts. On a la chance de faire une piste cyclable avec la fermeture de la route pour la construction du pont pendant huit mois, ce qui donne une bonne opportunité. Il demande de refuser l'amendement afin de pouvoir faire route et pont de manière correcte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD défend également la construction et l'aménagement de cette route. La demande de mobilité ne cesse de croître à Nyon et, comme dans d'autres villes, on a pris conscience des problèmes auxquels nous faisons face et entrepris de changer de paradigme. Il faut encourager une mobilité urbaine moins bruyante, moins polluante et surtout plus respectueuse des usagers du domaine public qui ont été oubliés, soit les piétons et les

cyclistes. Ils revendiquent de pouvoir utiliser en toute sécurité les voies publiques pour leurs déplacements, ce que l'on appelle la mobilité douce. Et pour accompagner ces changements bénéfiques, la ville se doit de transformer les axes routiers pollués et bruyants en rue à trafic modéré avec une large place faite aux cyclistes et aux piétons. C'est pourquoi, le concept de mobilité urbaine a défini les axes de circulation réservés aux véhicules automobiles en priorité et ceux qui seront partagés plus équitablement entre les usagers. Dans ce contexte, l'aménagement du chemin de la Redoute trouve sa justification en réduisant la largeur de la chaussée pour les voitures et en offrant un meilleur confort aux piétons et aux cyclistes. Mme Mameri lors de la présentation du réseau cyclable a bien montré l'importance de ce tronçon, une des clés de 2014, qui participe non seulement à l'aménagement des pistes cyclables, mais aussi au cheminement des écoliers lors de l'aménagement de la planification scolaire. En plus, ce changement de paysage urbain s'accompagne d'une arborisation et d'une végétalisation de l'espace jusqu'ici purement minéral afin de réintroduire la nature chassée des villes. Ceci a une influence majeure sur la vie du quartier. Les zones qui offrent à la fois verdure et bancs publics sont vite adoptées et occupées par les habitants permettant un mode de vie plus convivial en faisant connaissance avec les voisins. D'autre part, la nature urbaine est évidemment un des éléments importants de la qualité de vie en ville. Elle permet à la biodiversité d'occuper des niches nouvelles supprimées. C'est pourquoi, il pense qu'il est vraiment important de refuser l'amendement et d'accepter la construction de la route, celle-ci étant une pièce du puzzle importante dans les cheminements cyclistes et piétonniers de la ville.

M. Christian PERRIN suit M. Colomb car il estime que le pont doit être refait car largement insécurisé pour les piétons et les cyclistes. Il est dans un état délabré et on a des soutiens financiers pour le faire. Quant à la route, dans la logique on devrait la faire également, mais il ne va pas se battre pour, dans la mesure où, à Nyon, il y a d'autres routes qui méritent qu'on s'en occupe avant, comme la route de St-Cergue.

M. Claude FARINE défend la route, car si l'on fait le pont, cela signifie que la route sera fermée pendant huit mois. C'est une magnifique occasion de faire ce chemin. En 2011, M. Bernhard Willi avait demandé à la Municipalité, par postulat, de présenter un état des voiries. Dans le plan annexé à la réponse de la Municipalité, ce tronçon était déjà marqué en très mauvais état. Sa réfection devait se faire en 2012. Le reconstruire permettra également de refaire les conduites de gaz qui datent des années 60 et qui fuient. De plus, on pourra installer un nouvel éclairage en LED qui permettra d'économiser de l'énergie. Quand le bus sera rythmé au quart d'heure, il sera plus compliqué de passer sur ce tronçon. C'est pourquoi il demande de ne pas couper les choses en deux mais de voter le préavis dans son entier.

M. Jean BISCHOFBERGER pense qu'il est préférable de faire passer le pont plutôt que de tout perdre.

M. Guy-François THUILLARD soulève le problème des SI et se demande comment faire si on ne fait que le pont pour raccorder les conduites qui seront à un autre endroit. Faudrait-il quand même ouvrir la route pour refaire les conduites de gaz qui ne sont plus étanches pour passer d'un ancien tuyau à un nouveau. Il pense qu'il faudra ouvrir la route sur toute la longueur et se demande comment faire et quel serait le coût.

M. Jacky COLOMB précise que but de son amendement n'était pas de créer le chaos, mais il y a dans la salle un groupe de Conseillers foncièrement contre, et d'autres qui voudraient tout avoir. La raison lui a fait penser que, peut-être, une solution médiane serait le bon choix. Il est évident que pour le pont, la ville s'est déjà engagée avec deux études qui ont déjà coûté environ CHF 300'000.-. Il y a des investissements promis par Prangins, Providentia et les CFF que nous perdons si nous ne le construisons pas. En fait, le pont est pratiquement payé, il demande de ne pas le refuser. Pour tous ceux qui n'ont pas la volonté de refaire le chemin de la Redoute, il a pensé que ce serait un moyen de quand même réaliser le pont. Si la Municipalité juge qu'il est absolument nécessaire de refaire la route, elle pourra revenir avec un préavis et la discussion portera sur la route et ses aménagements.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS confirme ce qu'ont dit MM. Farine et Thuillard. La route doit être ouverte puisque la conduite de gaz basse tension est en fin de vie. Il n'y a pas de réelles fuites, mais c'est un risque que l'on prend. Jusque-là, les SI ont dû attendre que le

service T&E vienne avec cette réfection de route pour pouvoir restaurer cette conduite ainsi que changer la conduite haute pression. De toute manière, même si le Conseil refuse la route, il faudra ouvrir prochainement la route pour éviter de prendre des risques avec les conduites de gaz.

M. Jacques PITTET croit savoir que la commune de Prangins va voter au Conseil sa participation le lendemain. Il demande ce qu'il va se passer si le Conseil, qui n'est semble-t-il pas unanime, refuse le préavis.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que la commission du Conseil s'interroge effectivement s'il faut vraiment payer et si le calcul est juste. Mais les choses sont claires, car il y a une convention. Si le Conseil communal de Prangins refuse, il y a plusieurs possibilités, y compris que l'on demande l'exécution de la convention. Toutefois, les rapports entre les deux communes sont excellents et il part de l'idée que le bon sens l'emportera. Le Conseil avait approuvé cette convention et ils ne peuvent dès lors pas se déjuger. Une convention dure dans le temps, indépendamment des personnes présentes au Conseil. D'autre part, il précise que dans un souci de bonne lisibilité, il souhaite que chacun sache exactement quand il vote, ce qu'il se passe. Il pense que M. Colomb a voulu aller dans un sens de consensus, mais parfois le consensus est compliqué. Dans le principe du vote, il est paradoxal de devoir dire non à l'amendement qui prévoit le pont dans l'espoir de sauver l'entier et de se retrouver ensuite avec une majorité qui dit non au projet total alors qu'ils auraient peut-être quand même aimé avoir le pont. Ce qui le gêne, c'est que l'on puisse donner une chance au préavis en entier et si le Conseil ne le veut pas, que l'on puisse discuter du pont. Il aimerait quand même donner une chance au préavis. Il pense que si le Conseil dit non ce serait naïf, car il est presque intégralement payé. On a déjà dépensé CHF 320'000.- d'études et il ne reste que CHF 140'000.- à payer sur 30 ans. Le refuser est pour lui un non-sens. Il est d'autre part logique de faire la route en même temps, puisqu'elle sera fermée pendant huit mois, et ne pas profiter de refaire au moins les conduites et les canalisations n'est pas logique. Si les Conseillers se retrouvent dans la situation de devoir voter tout ou rien, il estime qu'il faut voter tout, sinon il n'y aurait aucune logique. Si le Conseil veut dire non, c'est possible, mais il faut le dire au bon moment et pas quand toutes les études ont été faites, quand deux préavis ont été acceptés, des conventions signées, 15 ans après le début d'un processus. Il comprend et entend les doutes sur la mobilité, sur la typologie de routes refaites, mais il demande d'attendre l'été pour voir les feuilles, les arbres. Il convient qu'il y a une mauvaise humeur, mais ce ne serait pas logique de ne pas tout faire en même temps et idiot de ne pas faire le pont.

M. Christian UDASSE voudrait répondre à M. le Syndic car il est complètement désabusé par ce qui se passe ce soir. En effet, si la majorité de la commission avait su ce qu'il vient de dire, peut-être que cela aurait changé. Il n'est pas possible avec ce qu'il vient d'entendre de lui faire confiance et se demande qui de la Municipalité a défendu ce projet en commission. Il serait plein de sagesse que la commission reprenne ses travaux et présente un nouveau rapport.

M. Jean-Claude MERMILLIOD lui signale que dans le rapport de majorité, l'ensemble des questions posées et leurs réponses sont reproduites. Tous les points mentionnés ce soir apparaissent dans les longues réponses détaillées. Ces sujets ont été débattus et expliqués par la Municipalité.

M. le Municipal Olivier MAYOR relève que M. le Syndic a été tout à fait clair et complet. Il revient juste sur le rapport de minorité dans lequel est évoqué le rapport N° 25 qui faisait état de cette carte de priorité et planification qui était proposée et qui a été acceptée. Par rapport à l'état de la route, un rapport technique de 26 pages donne le détail de l'état de la route aux ingénieurs. Toute construction doit être entretenue et ce rapport dit exactement où et comment il faut intervenir. Cela permet de prioriser les choses et il demande de pouvoir le faire maintenant, c'est une question de bon sens.

La discussion sur l'amendement est close.

Au vote, l'amendement de M. Jacky COLOMB est refusé par 52 non, 28 oui et 2 abstentions.

La discussion sur le préavis reprend.



M. Pierre GIRARD soutenait fortement cet amendement car le reste du chemin ne lui convient pas du tout. On fait un chemin en zigzag sur lequel on va faire passer des transports publics au quart d'heure et au bord duquel on va avoir un éco-point. Ce qui signifie qu'un certain nombre de camions vont venir le vider. On va se trouver avec un camion qui vide l'éco-point et un bus qui doit passer en zigzag. Il refusera pour cette raison le préavis.

M. Pierre WAHLEN pense que l'amendement a été déposé au motif que l'on sentait que le Conseil n'était pas entièrement convaincu. Maintenant qu'il a été refusé, il demande d'être raisonnable et ne pas passer à côté des CHF 2 millions qui sont acquis. Il demande de faire cette route et ce pont. Il invite en particulier les membres du PIN à soutenir ce projet.

M. David SAUGY, au vu de ce qui a été discuté quant au financement de ce préavis, souhaite déposer un amendement en ajoutant à la fin du point 1 des conclusions :

- Cette autorisation est subordonnée à l'acceptation par le Conseil communal de Prangins du préavis autorisant le financement de sa participation mentionnée au point 2 ci-dessous

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle qu'il s'agit d'une convention qui devra être exécutée. Même si le Conseil communal disait non au projet, il devrait avoir des discussions avec la commune qui devra représenter le projet de manière à ce que ce soit approuvé. Il y a une divergence sur CHF 50'000.- par rapport à la répartition des coûts et il ne doute pas que pour cette somme une entente sera trouvée. Il trouve inélégant de mettre une telle pression sur le Conseil de Prangins qui, en cas de refus, ferait capoter le projet, malgré les conventions signées. D'autre part, en réponse à M. Girard, il lui suggère de déposer un amendement demandant de faire le pont et la réfection de la route, sans les aménagements tels que proposés. Ceci permettrait de faire les travaux nécessaires et le pont, en renonçant aux aspects qui ne lui conviennent pas. Il trouve regrettable et pas logique d'approuver le pont et les travaux d'entretien, mais voter non au préavis.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise encore que le bus ne devra pas zigzaguer et rappelle que les Conseillers ont déjà accepté à plusieurs reprises des travaux afin de cadencer les bus au quart d'heure. Maintenant le bus a de la difficulté à tourner après le pont, ce qui ne sera plus le cas après.

M. Steve EQUÉY soutient l'idée de M. le Syndic de déposer un amendement pour faire les travaux sans les aménagements qui ne le convainquent pas.

M. David SAUGY estime que son amendement ne dérange pas, à moins que l'on décide de faire les travaux sans l'autorisation de Prangins.

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle que Prangins était demandeur de ces travaux et soutient ces travaux. Il rappelle également que Providentia a payé pour leurs intérêts, pour leurs employés. C'est donc dans l'intérêt de tout le monde.

M. Pierre GIRARD sourit à la proposition de M. le Syndic parce que, dans d'autres circonstances, il lui aurait sans doute dit que ce n'est pas de la compétence du Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé par 46 non, 33 oui et 4 abstentions.

La parole n'est plus demandée sur le préavis, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le rapport de majorité et refuse le préavis par 40 non, 39 oui et 5 abstentions.

Mme Jessica JACCOUD demande la contre-épreuve nominale (*votes en annexe*).

Au vote nominal, le Conseil décide par 44 non, 38 oui et 1 abstention :

- de refuser les conclusions du préavis

**9. Préavis N° 165 avec clause d'urgence concernant le Luna Classics - Crédit d'investissement de CHF 265'000.- et crédit supplémentaire de CHF 60'000.- pour la venue à Nyon d'un festival prestigieux.**

Personne ne se prononce contre l'urgence du préavis comme le permet l'article 82.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**10. Rapport N° 165 concernant le Luna Classics - Crédit d'investissement de CHF 265'000.- et crédit supplémentaire de CHF 60'000.- pour la venue à Nyon d'un festival prestigieux.**

Rapporteur : M. David SAUGY

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT donne quelques explications quant au processus avec préavis d'urgence et de confidentialité. Le festival se déroulera du 19 au 31 août, le programme était déjà fait et les organisateurs étaient dans un timing relativement court. Le financement de l'amélioration aurait dû être présenté par la commune de St-Prex et il eut été peu élégant que le festival demande à la commune de participer pour partir quelques mois après. La décision était impérative, c'était cette année ou peut-être jamais. De plus, vu les nombreuses parties prenantes et les différentes pistes étudiées pour s'installer ailleurs, il était impératif de maintenir une confidentialité. Il est évident qu'au moment du dépôt du préavis, il allait y avoir une publicité de l'évènement et comme, médiatiquement, cela a un certain impact, il était nécessaire de le traiter de cette manière. Il précise encore, concernant le budget, que la demande au canton de CHF 300'000.- a été effectuée, mais pas encore approuvée. Concernant le Conseil régional, il n'y a pas encore eu de demande. Il relève que la Luna a coûté à ce jour plus de CHF 3 millions, dont CHF 700'000.- apportés par le canton et CHF 2.3 millions par des privés. Les montants espérés pour les améliorations techniques sont de CHF 900'000.- et la commune de Nyon va participer à hauteur de CHF 200'000.-. Il est également prévu, dans la convention, si le festival repartait sous d'autres cieux dans un délai trop rapide, un remboursement pro rata temporis de ce montant. Il souligne que le rôle du Conseil, qu'il a précisé lors de la conférence de presse et dans le communiqué, est de se prononcer sur cette demande de crédit. Cette année, il y a malheureusement un chevauchement avec d'autres manifestations, le FAR° à Nyon qui fête son 30° anniversaire, et les Visions musicales de Tannay. C'est regrettable, mais il espère trouver un arrangement pour le calendrier l'an prochain. Des séances ont lieu entre les différents acteurs, le but étant qu'il n'y ait pas de perdants. Enfin, il demande de mettre en regard le montant demandé et les retombées économiques pour la région, elles avaient été estimées à CHF 2 millions à St-Prex. Le Conseil communal de St-Prex a regretté ce départ et la Municipalité, très fairplay, a admis que c'était dans l'intérêt du festival de se déplacer à Nyon.

M. Alexandre DEMETRIADES pense que la venue d'un festival comme le St-Prex Classics, est une très belle opportunité pour la ville de Nyon, une opportunité qu'il serait bien dommage de ne pas saisir. Il se demande comment être insensible à la possibilité de donner à notre ville l'occasion d'accueillir en nos terres de grands noms de la musique et de la danse classiques pour des moments culturels probablement inoubliables. Avec le nouveau festival Luna Classics, la ville de Nyon élargira tout d'abord son offre diversifiée et éclectique de festivals qui, depuis un certain nombre d'années, font de notre ville une véritable exception nationale sur le plan culturel. De plus, elle renforcera l'offre culturelle dite « classique », qu'elle abrite déjà tout au long de l'année par le biais de concerts à la salle de la Colombière, au Temple de Nyon ou encore au Conservatoire. Il se plaît à croire que la population se souviendra

positivement des décisions que le Conseil prendra ce soir et du travail effectué par les autorités pour accueillir ce festival à Nyon. Si nous voulons que ce souvenir reste entièrement positif, nous devons rester attentifs à plusieurs aspects qu'implique l'arrivée de Luna Classics. Ces aspects se résument dans deux points : la dimension sociale du festival d'une part et d'autre part son intégration future. Pour la dimension sociale, premièrement, il a clairement été dit lors de la commission que les écoliers en nombre pourraient bénéficier de concerts gratuits et que la population en général pourrait assister sans frais à diverses répétitions. Ces deux voies de médiation culturelles sont fondamentales pour qu'un tel projet soit soutenu par des acteurs publics. En effet, s'il n'y a pas lieu de parler de culture élitiste au point de vue intellectuelle, il en est tout autre dès que l'on parle du prix des places, d'un point de vue donc plus terre à terre, du porte-monnaie des concitoyens. Deuxièmement, sur l'intégration future du festival promesse a été faite aux commissaires que l'arrivée de Luna Classics à Nyon ne se ferait pas au détriment des acteurs locaux déjà présents, et de surcroît que cette arrivée leur serait bénéfique. Il conviendra de tout mettre en œuvre pour assurer une cohabitation la meilleure possible, entre l'arrivée imposante d'un festival au budget et à la communication conséquents et un festival plus modeste par ses moyens mais néanmoins ancré de longue date dans notre ville et reconnu bien au-delà de nos frontières qu'est le FAR°. Dans l'idéal ces deux festivals pourraient trouver des points de synergies très intéressants. Mais avant que cette situation idéale ne soit effective, la ville doit tout faire pour éviter des collisions, et ce, en gardant à l'esprit que le FAR° est présent depuis 30 ans et qu'il doit être traité en conséquence de manière prioritaire. Pour conclure, il répète la chance offerte à la ville de Nyon d'accueillir ce festival d'envergure et de qualité. Le PS soutiendra le projet avec enthousiasme, il le fera d'autant plus que la dimension sociale et son intégration future seront respectées dès l'année prochaine. Le PS souhaite enfin, que pour cette année, tout soit fait par la Municipalité pour qu'il n'y ait aucun perdant dans cette belle et prometteuse opération.

Mme Doris ULDRY est plus que surprise de la façon dont la Municipalité a traité ce dossier. Elle a d'abord convoqué en urgence et en secret quelques personnes membres du Conseil communal avant de déposer le préavis et le rapport. Une fois que le rapport a été déposé la Municipalité a sorti sa trompette pour inviter toute la presse de Suisse romande, y compris les télévisions. C'est seulement après cette conférence de presse que la majorité des Conseillers communaux ont appris la venue du festival à Nyon. Elle se demande où sont passés les principes de la démocratie, si les Conseillers n'ont plus le droit de débattre d'un sujet avant le vote, où est passée la confiance qui devrait régner entre l'exécutif et le législatif, et si le pouvoir des Conseillers en est réduit au pouvoir d'appuyer sur la touche OUI pour accorder le crédit. Elle se demande également qui osera dire non à ce projet après que toute la Suisse ait eu l'information que le festival déménageait à Nyon.

Ensuite concernant le préavis, elle a quelques interrogations. Elle signale que le partenaire principal de Luna est la société VALE SA, qui est un groupe minier brésilien très connu. Elle a pu lire dans des coupures de presse et sur Internet qu'on reproche à cette société, entre autres, de la pollution, des pratiques antisyndicales, des violations du droit du travail, la corruption des autorités des pays où elle exploite des mines, des critiques pour sa participation au barrage de Belo Monte dont la planification implique le déplacement de 25'000 à 40'000 personnes, la dévastation et la surexploitation de nouveaux territoires en Amazonie. De fait, elle demande comment les Conseillers du PS, qui avaient déposé une motion pour des achats publics équitables qui demandait que la ville s'engage à être un acheteur responsable, à respecter les conventions de l'OIT (Organisation du Travail), à faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques, à favoriser les achats de produits issus du commerce équitable, peuvent être d'accord que la ville investisse dans un festival soutenu par un partenaire qui, selon la presse, laisse des grands doutes sur le respect de tout ce qu'ils ont demandé dans leur motion. De plus, elle demande comment les Conseillers du groupe des Verts peuvent voter un crédit qui cofinance un projet soutenu par un groupe qui dévaste et surexploite l'Amazonie.

Elle demande encore si les Conseillers sont prêts à donner un crédit pour cet argent. Selon le préavis un atout de Nyon est qu'il n'y a pas de concurrence ! Que fait-on du festival de Tannay qui est à moins de 10 km ? Quelle image donnons-nous à la région, qui essaye de développer la région Terre Sainte comme pool de la musique classique ? Mais oui, nous, le grand Nyon, nous faisons comme ça nous arrange. Nous sommes grands, riches et nous n'avons pas besoin de respecter nos voisins. D'autre part, la surface au sol de la structure (21,5 sur 29 m)

et une hauteur de 25m lui laisse craindre qu'on ne verra plus du tout notre beau Château, ni le lac depuis la place du Château. Les simples touristes qui viennent visiter Nyon et le Château devront acheter une carte postale s'ils veulent avoir une vue sur le Château. Elle demande encore si les salles de la Bretèche, Manoir etc. seront occupées pendant plusieurs semaines comme c'est le cas pendant Vision du Réel, si la Municipalité peut garantir que la terrasse et le Château resteront ouverts au public à tout moment, si la région et le canton ont déjà accepté la subvention à la fondation (VD 300'000.-, Région 200'000.-), s'il est prévu sur la place du Château des stands avec l'aide des sociétés locales et les commerçants. Est-ce que la Municipalité a pris contact avec les commerçants et les sociétés ? Elle a quelques doutes que, directement après Paléo, il y ait des sociétés locales motivées pour tenir un stand. Elle souligne encore les contradictions de la Municipalité : ils ont fait démolir des stands à Rive pour en installer d'autres sur la place du Château ! Elle suggère de réutiliser la trinquette à Tonton comme preuve du développement durable.

Pour revenir sur la clause d'urgence, elle estime que tous les déménagements se préparent et se préparent même bien à l'avance. Sinon, on fait du mauvais travail, on oublie des choses et on risque de casser le vase de la belle-mère. Enfin, elle demande si le Conseil a le droit de voir la convention que la ville a signée avec Luna Classics.

Ce préavis laisse beaucoup trop de questions ouvertes pour l'accepter, elle demande de ne pas se laisser pousser par un vote en urgence, il n'y a pas de danger pour quoi que ce soit, ni pour qui que ce soit. Elle invite les Conseillers à refuser ce préavis et laisser à la Municipalité la liberté de proposer un nouveau préavis avec plus d'informations et surtout la possibilité de débattre en toute sérénité sur l'avenir de la place du Château. Elle pourra nous présenter des photomontages de la place avec les installations du festival pour que nous nous rendions mieux compte de l'impact visuel.

M. Pierre GIRARD revient sur le communiqué de presse du vendredi 9 mai concernant l'arrivée du St-Prex Classics à Nyon avec à la clé un changement de nom, le Luna Classics. L'annonce est digne de la communication d'une super production hollywoodienne, l'affaire est acquise, les dates communiquées et les explications suivent. Ce soir, les Conseillers se trouvent pour discuter d'une chose déjà entendue, les mains liées dans le dos, et celui qui ose dire quelque chose va passer pour un ignorant. Nyon dispose d'une offre culturelle relativement importante et il se demande si l'on a vraiment besoin d'un festival supplémentaire et pourquoi tout de suite. On vole un événement à la commune de St-Prex pour lequel les autorités et les habitants s'étaient beaucoup investis, il en veut pour preuve l'article dans 24Heures où l'on pouvait lire l'amertume des intervenants. On a également vu que le syndic de St-Prex, bien que fair-play, n'avait pas une mine très réjouie. En même temps, on organise une autre concurrence à une manifestation locale, le festival de Tannay, mais ce qui le dérange le plus est l'emplacement de cet événement. Il se demande pourquoi ne pas l'installer sur la place Perdtemps où l'espace ne manque pas, avec en plus la salle communale à proximité et éventuellement la rue des Marchandises comme le fait Vision du Réel. Il demande si les Conseillers sont prêts à avoir la place du Château occupée pendant 6 semaines par cette imposante installation. Celle-ci fait 25 mètres de haut, le Château environ 18, elle sera donc plus grande, sans compter l'infrastructure qui va avec, les containers qui seront disposés à côté, une chaîne de télévision qui retransmet les concerts en direct, soit du matériel complexe, volumineux qu'il faudra installer à proximité, sans compter les stands de boissons et nourriture. Il ne faut pas se leurrer, l'organisation va s'approprier l'entier de la place et de ses alentours. On a beau nous rassurer que l'accès au Château sera libre, il ne pense pas que cela sera apprécié de tous. Il rappelle à ce sujet, que cette période est considérée comme une haute période pour le tourisme, sans compter les mariages qui seront célébrés durant cette période et qui ne pourront pas avoir de photo du château. Pour finir, il revient sur les sponsors de la manifestation et demande aux Conseillers de se montrer critiques à leur sujet et il est dérangé par le fait que la commune soutienne une manifestation qui, d'une manière indirecte, donne la possibilité à des entreprises de se racheter une virginité.

M. Pierre WAHLEN répond à Mme Uldry à propos des sources de financement. Il relève qu'il est parfois difficile d'être cohérents et lui rappelle qu'elle, et son groupe, ont mis à la poubelle CHF 300'000.-, le prix des études du pont de la Redoute, ainsi que CHF 1.3 millions qu'il

faudra renégocier avec Prangins et les CFF, de ce point de vue, il pense qu'il n'a pas de leçon à recevoir.

M. Philippe GLASSON, en tant que président du FAR°, précise que la culture c'est l'ouverture et c'est ce qui importe. Il pense qu'il faut s'ouvrir sur d'autres opportunités et d'autres perspectives et dans ce sens cette opportunité est effectivement une ouverture vers d'autres horizons musicaux, en plus d'une grande qualité. Après, on peut creuser les détails car cette année cela a été fait rapidement. Pour le FAR°, il y a le problème des dates à voir dans les prochaines années et le problème de visibilité. Ils ont besoin de faire preuve de créativité et d'imagination pour essayer de résoudre ces problèmes. Au-delà de tout ça, cela reste de la culture qui se doit d'accueillir des gens et de les faire participer à une chose à laquelle ils n'ont pas l'habitude.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise que d'un point de vue culturel, l'offre déjà dense et variée de la ville de Nyon, se voit par ce festival enrichie idéalement sur le volet de la musique et danse classiques. Le bouquet de l'offre culturelle se voit magnifiquement complété. Tout comme pour les aspects économiques et touristiques significatifs évoqués dans le préavis, la venue d'une telle manifestation au-delà des spectacles et artistes de très haut niveau qui s'y présenteront, apportera de l'échange des synergies, des envies de créer, d'interpréter, de partager et cela pour toutes les générations. L'impact d'une telle manifestation, et nous l'expérimentons déjà avec nos magnifiques festivals, tels que Vision du Réel, les Hivernales ou encore le FAR°, suscitent à tous les niveaux ce qu'il appelle le goût de l'excellence. Ce goût de l'excellence à transmettre est essentiel, car avant de devenir virtuose du violon ou danseuse étoile, il a bien fallu commencer par apprendre. Apprendre, répéter, encore et encore inlassablement, s'inspirer, s'encourager, se rencontrer. D'ailleurs, la rencontre de Luna Classics avec nos jeunes musiciens et danseurs de la région, agira, il en est persuadé, comme une puissante locomotive culturelle, comme une magnifique source d'inspiration pour la transmission du savoir musical et terprischorien (Terpsichore, déesse de la danse). En tant que Municipal en charge de la culture, il tient à ajouter un point qui lui tient particulièrement à cœur, à savoir que le service de la culture, avec ou sans la venue de ce festival, continuera, comme il l'a toujours fait, à s'engager pour soutenir l'ensemble des arts, des artistes, des manifestations et institutions culturelles et artistiques de notre ville. C'est un engagement, car la culture, ses expériences et ses émotions, ne se divisent pas, mais elles s'additionnent.

M. Laurent MIEVILLE ne va pas revenir sur les raisons qui pousseront les Verts'Libéraux à s'abstenir (cf courrier des lecteurs dans La Côte), et signale qu'il a déjà assisté au St-Prex Classics, manifestation qu'il a beaucoup appréciée. Il fait remarquer que la ville de Nyon a une croissance considérée comme incontrôlable. Beaucoup de gens sont inquiets et attendent de la Municipalité des mesures claires et précises sur la façon de la réduire et la maîtriser. Il pense qu'il est important de répondre à cette inquiétude de la population et Luna pour deux raisons donne un signal qui n'est pas très bon à ces inquiétudes. Le premier est que la ville réagit de manière extrêmement rapide sur des opportunités et donne l'impression qu'elle est plus intéressée à voir arriver ces opportunités, à les saisir plutôt que de s'intéresser au problème de fond, soit comment gérer cette croissance. Les Verts'Libéraux, deuxième point, sont convaincus que cette croissance incontrôlée ne peut être maîtrisée qu'avec une collaboration étroite avec la région et c'est uniquement par ce biais qu'on arrivera à trouver des solutions ensemble. Luna a créé des tensions au sein de la région qui va même au-delà du district. Il pense que c'est difficile à accepter dans la mesure où l'on a besoin maintenant d'avoir un travail au niveau régional qui vise à proposer des solutions concrètes. Pour ces raisons, le groupe Vert'Libéral va s'abstenir et il partage également une partie des inquiétudes soulevées par Mme Uldry.

M. Christian UDASSE demande si dans la convention il existe un plan B si l'on s'aperçoit que l'emplacement n'est pas adéquat et s'il pourrait être mis à un autre endroit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 50 oui, 13 non et 20 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de subvention d'investissement de CHF 200'000.- pour les travaux d'améliorations de l'infrastructure « Luna » ; ce montant sera porté en augmentation du

compte N° 9165.01 – Subventions et participations d'investissements à amortir - dépense amortissable en 5 ans ;

2. d'octroyer un crédit de CHF 65'000.- pour la réalisation des fondations de cette structure ; ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif – dépense amortissable en 5 ans ;
3. d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 60'000.- à titre de subvention pour l'organisation du festival « Luna Classics » à Nyon ; ce montant sera porté au compte N° 153.3653.00 - Subventions activités locales - du budget 2014 et des années suivantes.

**11. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. David LUGEON pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain à Nyon.***

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui et 2 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité en lui demandant de s'engager clairement dans la sauvegarde du patrimoine romain à Nyon, en mettant en valeur l'aqueduc, en rénovant le parcours installé au centre-ville et enfin en renforçant la communication touristique. Ceci dans les meilleurs délais.

**12. *Propositions individuelles.***

Mme Doris ULDRY demande si le Conseil peut avoir connaissance de la convention qui lie la ville au festival Luna Classics.

M. Gregory DURAND rappelle que le parti socialiste a déposé un postulat intitulé « Pour un aménagement de la cour du Rocher » en octobre 2011. Selon le Règlement, article 89, la détermination de la Municipalité doit être déposée dans les 6 mois qui suit la prise en considération. Des délais supplémentaires peuvent être accordés sur demande justifiée de la Municipalité. Sauf cas de force majeure, le délai ne peut pas excéder deux ans. Cela fait 2 ½ ans et rien n'a été fait. La Municipalité a-t-elle avisé le Bureau et si ce n'est pas le cas, il souligne qu'elle a dépassé le temps imparti.

M. Philippe BEURET souhaite avoir des explications concernant la plage. L'année dernière il y avait un problème avec une plate-bande qui jouxte la voie de circulation de la plage au bas de la rampe, ce qui créait une zone boueuse. Des travaux auraient dû être faits, or, après l'orage de la veille, la situation est pire que l'année dernière. Il souhaite avoir des explications.

M. Claude FARINE a constaté que le trottoir qui longe les immeubles de l'As de Pique n'est toujours pas rétabli. De plus, il semble que des voitures s'incrument sur ce trottoir qui est étroit. Il souhaite savoir quand ce trottoir sera rétabli.

**13. *Préavis N° 160 concernant les comptes communaux et gestion de l'exercice 2013.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 14. Préavis N° 161 concernant l'extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) du Grand T'Etraz - Inscription dans le durée d'un poste administratif de 0.5 EPT au secrétariat des UAPE.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 15. Préavis No 162 concernant les travaux d'amélioration énergétique dans divers bâtiments - Demande de crédit de CHF 345'000.- TTC pour des travaux à l'avenue des Eules 5, au chemin de Mangette 4 et à la rue des Marchandises 11.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 16. Préavis N° 163 concernant l'arrêté d'imposition 2015.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. Préavis N° 164 concernant l'adoption du nouveau règlement du Conseil communal.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. Rapport municipal N° 166 concernant le réseau cyclable de Nyon.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 19. Préavis N° 167 concernant les Transports publics 2015-2016 : Augmentation de la subvention suite à la mise en place du nouveau réseau au 1/4 d'heure - Supplément au budget 2015, CHF 1'150'000.- et achat de matériel et déploiement du système de détection des bus, CHF 65'000.- TTC.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 20. Postulat de M. Fabien BOURQUI & Consorts pour une nouvelle politique de transports publics en 2014, une offre « découverte. »**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote le postulat est renvoyé à la Municipalité à une large majorité, 2 avis contraires et 3 abstentions.

**21. *Postulat de M. Bernhard WILLI et Maurice GAY intitulé « Changez de trottoirs... »***

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN propose aux postulants de changer leur postulat en interpellation. La Municipalité a déjà répondu à de multiples reprises et va l'expliquer une fois supplémentaire, soit que les époques changent et que maintenant il est question de mixité sur les routes. Il ne voit pas l'intérêt de réunir une commission sur le sujet qui a déjà été traité à plusieurs reprises, notamment dans le préavis N° 157.

M. Gregory DURAND va dans le même sens et, en reprenant les questions du postulat, estime que cela n'a pas besoin d'être envoyé à une commission. Soit on l'envoie directement à la Municipalité soit on transforme le postulat en interpellation.

M. Maurice GAY précise que lors du préavis de la route des Tattes d'Oies, il avait été dit que cela serait un premier tronçon expérimental et qu'on allait voir comment cela fonctionne et tirer des conclusions. Il n'y a pas eu de suite, la seule suite étant les préavis suivants tels que la route du Stand, la Redoute, toujours avec le même schéma, mais on ne sait toujours pas si cela fonctionne. Ils souhaitent que la Municipalité vienne avec des explications. Il est d'accord de l'envoyer directement à la Municipalité mais pas de le transformer en interpellation.

M. Christian UDASSE rejoint les postulants car nous sommes en démocratie et s'ils veulent déposer un postulat, c'est leur droit et il trouve inconvenant de demander de changer en interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à la majorité, 6 avis contraires et 4 abstentions.

**22. *Postulat de Mme Bernadette NELISSEN intitulé « Pour des bornes de recharge à Nyon pour des voitures électriques. »***

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB souhaite connaître la fréquentation des bornes déjà installées pour les scooters. Il estime qu'il faudrait éviter une deuxième opération similaire et inciter les stations-service à le faire plutôt que ce soit la ville qui s'en charge.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 2 abstentions.

**23. *Postulat de M. Patrick BUCHS, pour la commission N° 108, pour la tenue d'une « Grenette du commerce. »***

Point traité à la suite du point 6.

**24. *Interpellation de M. Jürgen VOGEL au sujet du skatepark à Nyon.***

**25. *Interpellation de Mme Suzanne FAVRE intitulée « RDU et nuisances en perspective pour les habitants du Nord de la ville.***



**26. Interpellation de M. Patrick BUCHS pour une place du Château sans voiture et avec des commerces.**

Point traité à la suite du point 6.

**26bis Interpellation urgente de la CAU au sujet de l'atelier Hubacher. (en annexe)**

**26ter Interpellation urgente de M. Claude FARINE & Consorts concernant le carrousel au bord du lac. (en annexe)**

M. le Municipal Olivier MAYOR répond « oui » à la question A et « le plus vite possible » à la question B.

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN signale que le groupe des Verts soutient la Municipalité dans sa recherche de solutions, par contre, elle ne souscrit pas à l'utilisation parfois démagogique faite de cet objet, entre autres dans la presse, raison pour laquelle, il n'a pas souhaité s'associer à ce texte.

Mme Béatrice ENGGIST a bien entendu la réponse de M. le Municipal Olivier MAYOR mais souhaite savoir si on a la garantie qu'il s'agira de la même personne qui aura son carrousel à cet endroit.

M. Patrick BUCHS souhaite savoir ce que signifie « le plus vite possible », de quel délai il s'agit.

M. Sacha SOLDINI souhaite savoir s'il s'agira d'un carrousel ou une autre attraction pour les enfants.

M. Claude FARINE soumet une résolution à ce sujet (en annexe).

M. le Municipal Olivier MAYOR ne comprend pas ce qu'il demande de plus, il n'a pas d'autres détails à donner.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil accepte la résolution par 61 oui, 7 non et 8 abstentions.

**27. Propositions d'aménagement de la salle du Conseil.**

Point retiré de l'ordre du jour.

**28. Divers en rapport avec la séance.**

M. le Président souhaite apporter une correction concernant le 1<sup>er</sup> nommé de la commission du préavis N° 162, il s'agira de M. Christian Puhr et non Mme Doris Uldry comme préalablement annoncé.

M. Guy-François THUILLARD intervient au sujet des remplaçants dans les commissions suite aux propos tenus par M. le Président avec lesquels il n'est pas d'accord. Il a vu le préavis pour le futur règlement, en particulier, l'équivalent de l'article 56 actuel. Il a constaté avec intérêt qu'après consultation d'une commission du conseil et une autre du service des communes du canton, un texte sans changement est proposé. Dès lors, il demande comment cet article qui ne serait pas valable, sera encore en vigueur dans le prochain règlement.

M. Gregory DURAND précise que c'est le parti socialiste qui avait relevé l'incompatibilité à Mme Uldry d'être 1<sup>ère</sup> nommée de la commission concernant le préavis N° 162, mais en plus, il estime que, déontologiquement, il n'est pas idéal qu'elle fasse partie de cette commission alors que c'est son mari qui est en charge du dossier.

M. Jacky COLOMB précise que c'est le Bureau qui nomme le 1<sup>er</sup> nommé. Le changement a été fait. M. le Président signale qu'il s'agit d'une inadvertance qui a été corrigée.

M. Maurice GAY relève que, le 1<sup>er</sup> nommé concernant le nouveau Règlement du Conseil a déjà envoyé des mails, alors que celui-ci n'a été annoncé que ce soir.

A 23h.35, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

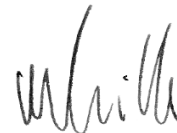
### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Yves GAUTHIER-JAQUES

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes :      vote nominatif du rapport N° 157  
                  Interpellation urgente de la CAU au sujet de l'atelier Hubacher  
                  Interpellation urgente de M. Claude FARINE & Consorts concernant le carrousel au  
                  bord du lac et résolution

## **Interpellation urgente sur l'avenir de l'ancien atelier Hubacher**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce jeudi 8 mai est arrivé à la connaissance de la Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU) que la petite bâtisse occupée précédemment par l'atelier Hubacher devait être démolie très prochainement, un permis de démolir ayant été délivré par la Municipalité.

Dans le même temps, nous avons pris connaissance de l'avant projet d'un architecte nyonnais tendant à intégrer cette petite construction dans le futur parc de la Morâche avec de nouvelles fonctions liées à l'aménagement et à l'animation de ce parc.

Sans aucunement préjuger de la faisabilité, de la légalité et de l'opportunité de cette proposition, la Commission d'architecture et d'urbanisme souhaite disposer d'un minimum de temps pour étudier cette proposition qui n'est pas inintéressante et qui met en évidence certains avantages tels que, par exemple :

- Garder une mémoire du tracé du Nyon-St-Cergue grâce à la forme et à l'implantation de ce bâtiment
- Garder un signe de l'histoire de la ville aussi du côté « sur-gare »
- Créer une séparation entre la zone voiture et la zone parc
- Répondre à la demande de WC public puisque le bâtiment est équipé, ce qui pourrait éviter la nouvelle construction d'un édicule dans le parc
- Créer un espace couvert d'accueil et de détente.

En conséquence, la CAU demande à la Municipalité, vu l'urgence, de sursoir momentanément à la démolition de ce bâtiment, afin d'en savoir plus sur les réelles possibilités ou au contraire les impossibilités qu'offrirait cette variante.

Au nom de la Commission d'architecture  
et d'urbanisme (CAU)

Le Président

Guy-François Thuillard

Nyon, le 9 mai 2014

## **Quel avenir pour un carrousel au bord du lac ?**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Les Nyonnais sont tombés des nues il y a un mois quand ils ont appris par la presse que le carrousel installé à Rive depuis plus de 50 ans n'animerait plus le bord du lac. Voilà qu'un des buts de promenade rêvés du dimanche pour les parents et les grands-parents allait disparaître. Adieu cheval de bois, carrosse de Cendrillon et voiture de pompiers !

L'émotion a donc été vive, la nouvelle s'est répandue très rapidement, si bien qu'un citoyen de Coinsins a lancé récemment une pétition qui a permis à de nombreux citoyens de marquer leur désapprobation après une telle décision et de réclamer le retour du carrousel. En une après-midi, plus de 400 signatures ont été recueillies en ville de Nyon.

Le bord du lac à Nyon est un site fréquenté à la belle saison par un nombreux public de la région, notamment les familles. Pour les enfants en bas âge, c'est l'occasion d'aller faire un « tour en carrousel » ! A notre connaissance, notre ville est la seule sur la Côte vaudoise à offrir une telle attraction sur ses quais. Avec les années, elle fait en quelque sorte partie du patrimoine nyonnais.

Compte tenu de l'importance de ce qui précède, les partis politiques soussignés interpellent la Municipalité et posent les deux questions suivantes :

- a) vu l'émotion suscitée par la suppression d'un carrousel au bord du lac, la Municipalité a-t-elle l'intention d'accéder à la demande de réintroduire une telle attraction à cet endroit ?
- b) si elle accède à cette demande, dans quel délai entend-elle le faire ?

Pour le Parti socialiste :  
Claude Farine

Pour le PLR :  
Roxane Farraut-Linarès

Pour le Verts libéraux:  
Patrick Buchs

Pour le Parti Indépendant nyonnais :  
Jacky Colomb

Pour l'Union démocratique du centre :  
Christian Udasse

## **Résolution pour la réintroduction d'un carrousel à Nyon**

Les conseillers communaux de la Ville de Nyon ont appris avec stupéfaction récemment par la presse que le carrousel situé au bord du lac serait supprimé.

La réaction à l'annonce de cette suppression ne s'est pas fait attendre. En quelques heures samedi 3 mars, une pétition a récolté quelque 400 signatures en faveur du retour d'un carrousel à Rive.

Cette attraction, installée à Nyon depuis plus de 50 ans, fait le bonheur des petits enfants qui vont se promener au bord du lac, le dimanche matin notamment. Elle n'a, à notre connaissance, pas son pareil dans les autres villes de la Côte. Avec les années, elle est devenue en quelque sorte une partie du patrimoine nyonnais.

Conscient de l'importance que revêt cette animation sur les quais, tant pour les Nyonnais que pour les gens de la région, les partis soussignés demandent à la Municipalité la réintroduction d'un carrousel dans les meilleurs délais

Parti Socialiste :

Parti Vert libéral :

Parti Indépendant :

Union démocratique du centre :

Parti libéral-radical :

## Voting 11: Contre épreuve - Rapport n° 157

Type: oui/non/abstention

Results: yes

Timestamp: 12.05.2014 22:19:53

Results:	<b>Oui:</b>	38	45.78 %
	<b>Non:</b>	44	53.01 %
	<b>Abstention:</b>	1	1.20 %
	<b>Total:</b>	83	100.00 %

### Individual Results:

AJVAZI Sejdija	oui
ALTIERI Luigi	oui
ANGELI Aline	oui
BEURET Philippe	oui
BODEMAN Aurélie	oui
BREITENMOSER Sandrine	oui
CANTONE Camille	oui
CORNU Yvan	oui
DEMETRIADES Alexandre	oui
DESPONDS Vincent	oui
DURAND Gregory	oui
ETHENOZ Gabrielle	-
FARINE Claude	oui
JACCOUD Jessica	oui
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	oui
LUGEON David	oui
LUGEON Séverine	-
MARQUES Manuel	oui
ROMY Clément	oui
STADLER Olivier	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
THUILLARD Chantal	oui
THUILLARD Guy-François	oui
TSCHUY Frédéric	oui
AUBERT Jennie	oui
BARRENSE-DIAS Yara	oui
BOURQUI Fabien	oui
DUPUIS Pierre-Alain	oui
FRACHEBOURG Jean-Marie	oui
HART Darren	oui
KORNAROS Christos	oui
MERMILLIOD Jean-Claude	oui
NELISSEN Bernadette	oui
NELSON Suzy	oui
PUHR Christian	-
REHOUMA Lassaad	oui
RUPPRECHT Knut	-
BISCHOFBERGER Jean	oui
TROLLIET Christine	oui
VOGEL Jürgen	oui
WAHLEN Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	non
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	non
BOURQUI Marc	non

COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	non
HANHART Jacques	-
JENEFSKY Robert	-
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	non
VUILLE Jean-Pierre	non
BUCHS Patrick	non
BRAUNWALDER Alex	non
MIEVILLE Laurent	non
MIEVILLE Michèle	non
PIEREN Taïna	non
UELTSCI Bernhard	non
VOGEL David	non
ABEYA Inés	non
BIELER Eric	non
BÜRKI Véronique	non
DARBRE Florence	non
DE GARRINI Luciano	-
DOUSSE Jean Robert	-
DUMAS Antoine	non
DUTRUY Gustave	-
FARAUT Roxane	non
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	-
GAILLE Josette	non
GAUTHIER Yves	-
GAY Maurice	non
GLASSON Philippe	abstention
GUIGNET Mireille	non
HAINARD Jean-Michel	non
JACKSON Brian	non
JOLY Régis	-
KIRCHNER Volker	non
PERRIN Christian	non
PITTET Jacques	non
SAUGY David	non
TAWIL Joël	non
TRACCHIA Franco	non
VUAGNIAUX Christine	non
WILLI Bernhard	-
AZEHNA Henrique	non
CATTIN André	-
DELLEY Stéphane	-
DELISLE Alzira	-
ENGGIST Béatrice	non
EQUEY Steve	non
FRANCFORT Pascal	non
FUGLISTER Jean-François	non
GONTHIER Michel	-
NILSSON Hans	non
PERRET Philippe	non
SOLDINI Sacha	non
UDASSE Christian	non